

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE 2024-2030 - (N° 1033)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° DN543

présenté par
Mme Chatelain et M. Bayou

ARTICLE 28

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La militarisation de l'espace va à l'encontre de l'esprit de coopération et de partage des connaissances qui a prévalu dans le domaine spatial depuis ses débuts.

Cela constitue un risque majeur pour la stabilité et la sécurité internationale. En incitant à une course aux armements dans l'espace, en encourageant les nations à développer et déployer des armes spatiales, cela ne ferait qu'accroître les tensions et les rivalités entre les pays. Un tel scénario pourrait exacerber les conflits existants et en créer de nouveaux, mettant en péril la paix et la coopération internationales.

L'espace doit demeurer un domaine pacifique, propice à la recherche scientifique, à l'exploration et à la coopération entre les nations. Nous devons préserver et renforcer les accords internationaux qui visent à promouvoir l'utilisation pacifique de l'espace, tels que le Traité sur l'espace extra-atmosphérique de 1967, et éviter de compromettre ces efforts par des actions unilatérales et potentiellement dangereuses.